

ALLOCUTION DE M. FRANÇOIS MITTERRAND, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, À L'ISSUE DU DÉJEUNER OFFERT AU RESTAURANT "LA REDOUTE", BONN, JEUDI 20 JANVIER 1983.

20 JANUARY 1983 - SEUL LE PRONONCÉ FAIT FOI

Monsieur le Président de la République,

- Peu de temps après nous être rencontrés lors des consultations franco - allemandes d'octobre dernier, nous voici de nouveau réunis pour célébrer cette fois le XXème anniversaire de la signature du traité de coopération entre nos deux pays. Je veux à cette occasion vous remercier. Remerciements que j'exprime aussi au nom du gouvernement français et des personnalités qui m'accompagnent, pour la solennité particulière avec laquelle vous avez voulu célébrer cet anniversaire. J'y vois une fois de plus le témoignage de l'amitié que vous-même et vos prédécesseurs ont sans relâche portée à mon pays. Soyez assuré que j'ai mesuré l'honneur exceptionnel qui m'a été fait de pouvoir m'adresser au Bundestag `Parlement`. Je me réjouis d'avoir pu entendre le Président de votre Parlement, de rencontrer les parlementaires d'Allemagne fédérale, comme je me réjouis maintenant de retrouver ici parmi les principales personnalités allemandes, non seulement le président Scheel, mais aussi le chancelier Kohl et ses prédécesseurs, le chancelier Kissinger et M. Schmidt avec lequel j'ai pu, pendant de longs mois, pratiquer une politique d'amitié utile à nos deux pays. Ainsi, tout en adressant mon salut à ceux de mes amis que je n'ai pas pu rencontrer en ce jour, puis-je témoigner que, grâce à beaucoup de Français aussi que je ne citerai pas - dont certains sont ici - qui ont oeuvré et qui ont cru, le Traité a poussé ses racines et s'est imposé peu à peu. Rares sont devenus les sujets qui ne donnent pas matière entre nous à une étroite consultation. Rares sont les domaines où nous ne cherchons pas à agir ensemble. Mais s'il s'est imposé aussi à nos alliés, à nos amis, à nos partenaires de la vie internationale, comme une donnée de base avec laquelle il faut désormais compter, c'est qu'il exprime en profondeur un renversement complet de la situation qui avait prévalu en Europe pendant trois quarts de siècle.

- Ce traité a ses mérites. La pratique a eu ses défaillances. Les problèmes entre l'Allemagne et la France, la conduite quotidienne des choses seront encore souvent difficiles. Nos intérêts ne sont pas les mêmes dans tous les domaines. Mais qu'est-ce que c'est que l'amitié sinon que de dominer ces difficultés et toujours essayer de réussir l'harmonie des relations.\

Le traité `Traité franco - allemand du 21 janvier 1963` n'est dirigé contre personne. Non seulement il n'a pas été à l'encontre de la construction de l'Europe au bénéfice d'une alliance particulière, mais il a su au contraire profondément servir celle-ci. Ses vertus demeurent entières. Il convient d'approfondir, je vous l'ai dit ce matin, nos solidarités au sein de la Communauté européenne, et de rechercher solidairement les voies d'une meilleure sécurité. Durant l'année qui vient de s'achever, nous avons donné de la substance à une disposition du traité jusqu'ici en sommeil, je veux parler de la concertation en matière de défense. Nous l'avons fait, dans le plein respect des situations et des intérêts de chacun, mais aussi dans le désir de renforcer, au sein de l'alliance commune, la confiance mutuelle fondée sur une sécurité mutuelle, compte-tenu des différences de situation de la dernière guerre mondiale sur lesquelles nous ne pouvons pas toujours peser, mais qui constituent cependant davantage de raisons pour rechercher l'accord que pour s'en éloigner. Confiance, c'est, je crois bien, le maître-mot du traité dont nous sommes aujourd'hui les dépositaires. Confiance l'un envers l'autre £ confiance qui tend à chasser les vieux spectres £ qui permet de se parler en sachant que l'on sera entendu d'abord, et je l'espère, compris.

- Acceptation des liens de dépendance réciproque qui ne sont pas le contraire de la souveraineté. Je veux dire que l'on peut renoncer à ce que l'on a, si l'on refuse de se laisser arracher. Tout simplement par cette vieille notion du droit dans les pays civilisés qui s'appelle un contrat. Dans un contrat, chacun met là une part de ce qu'il possède et ce qui est là appartient à chacun et à tout le monde. Donc acceptation d'une dépendance réciproque transformée en solidarité active. Forts de cette confiance, nous continuerons d'aller de l'avant en cherchant et en trouvant toujours de nouveaux terrains. S'il est, dans chacun de nos pays, une donnée de nos politiques qui rassemble le grand nombre, c'est bien celle-

là. C'est pourquoi notre réunion d'aujourd'hui n'a pas grand chose de commun avec les anniversaires purement rituels que l'on célèbre par devoir, par le ritualisme du protocole et sans la chaleur du coeur. Je pense enfin que cet anniversaire n'est pas un point d'arrivée mais un point de départ pour une oeuvre à venir qui sera continuée au-delà de nous-mêmes. Soyons-en fiers. Veillons sur elle. Continuons de mettre au service de la paix et de la liberté l'instrument que nous avons reçu.

- Mesdames et messieurs, je vous prie de bien vouloir lever votre verre en l'honneur de M. le président Carstens, président de la République fédérale d'Allemagne, en l'honneur du peuple allemand, et de l'amitié et de la coopération entre nos deux peuples.\